

## Coupe 2019

### LA FORÊT DOMANIALE DE FAUSSES-REPOSES



**Grande de plus de 600 hectares**, la forêt domaniale de Fausses-Reposes est localisée sur deux départements (Hauts de Seine et Yvelines) et huit communes.

Elle est caractérisée par ses paysages de reliefs et vallons qui lui procurent des points de vue remarquables ainsi qu'une diversité écologique liée aux landes à callunes, clairières forestières, mares qui permettent à une flore de s'installer et d'héberger une faune variée.

**Classée en forêt de protection** en 2007, cette forêt périurbaine accueille le public grâce à des aménagements : pistes cavalières, un GR®, 4 parcs forestiers...

**Elle est gérée par l'Office national des forêts** avec comme principaux objectifs de conserver l'identité des paysages et d'accueillir le public.

Le rajeunissement des arbres est également un enjeu pris en compte dans la gestion de cette forêt. Des exploitations sont programmées chaque année afin de rajeunir, renouveler et éclaircir les peuplements.

## L'ONF renouvelle et sécurise la forêt de Fausses-Reposes

La forêt domaniale de Fausses-Reposes est gérée par l'Office national des forêts, selon un aménagement forestier\*, document de gestion durable de la forêt, établi pour la période 2005-2024. Celui-ci prévoit **une coupe en futaie irrégulière complétée par une coupe sanitaire** sur les parcelles 115d et 115e situées sur le territoire de Versailles.

### La coupe sur les parcelles 115d et 115e va renouveler les peuplements tout en maintenant un paysage diversifié de grands et petits arbres

Les arbres, principalement des châtaigniers, qui peuplent cette zone sont de dimensions et d'âges différents.

Conformément aux nouvelles orientations de gestion des forêts périurbaines, l'ONF a programmé **une coupe en futaie irrégulière** sur une surface de **2,32 hectares**.

Lors de cette intervention, les arbres arrivés à maturité ou dépérissants seront coupés **progressivement** en dosant le prélèvement en quantité et en qualité. Grâce à ce traitement, le **couvert forestier** est maintenu et permet la vision permanente de l'état boisé.

### Une nouvelle gestion pour les forêts domaniales périurbaines

L'ONF a annoncé le changement de gestion pour les forêts périurbaines, avec le passage à une **sylviculture en futaie irrégulière**. Ce mode de gestion qui consiste à couper progressivement les arbres, permet de maintenir le paysage forestier lors des coupes.

#### Illustration d'une coupe en futaie irrégulière



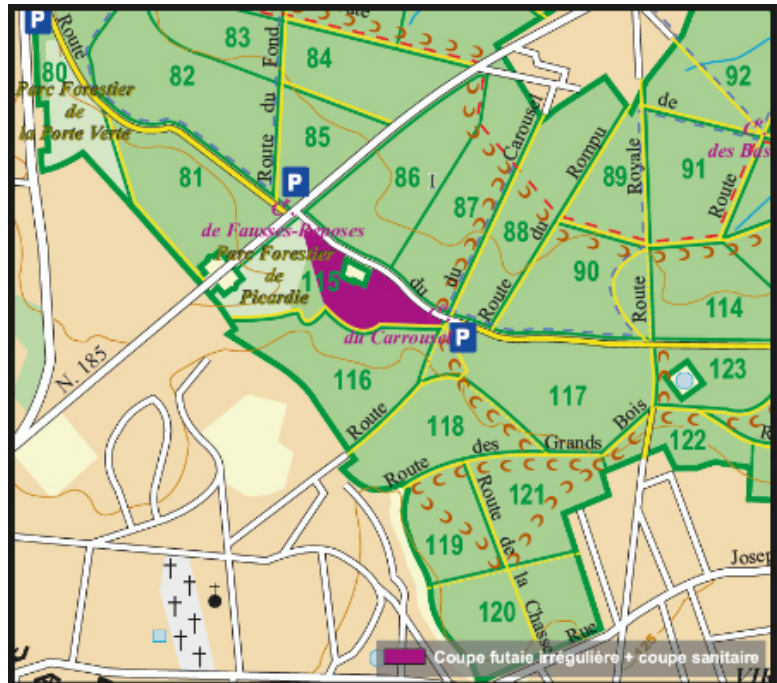
## Coupe 2019

### \* L'aménagement forestier

Il constitue la feuille de route pour le gestionnaire, sur une période généralement de 20 ans. Après avoir fait l'état des lieux, il fixe les objectifs à court et à long terme et prescrit les actions à réaliser. Il permet de programmer les coupes et les travaux nécessaires pour :

- éclaircir et renouveler la forêt
- favoriser la biodiversité
- entretenir et améliorer les équipements

Il est approuvé par arrêté ministériel.



Parallèlement, les arbres dépérissants et dangereux sur ces parcelles vont être coupés.

Dans le même temps sur ces parcelles les ouvriers forestiers vont procéder à des **coupes sanitaire** en bordures de chemins, afin d'assurer la sécurité des usagers.

En effet, grâce à l'expertise des techniciens forestiers territoriaux de la forêt de Fausses-Reposes, le **dépérissement d'un grand nombre d'arbres a été identifié.**

**Ces arbres** identifiés représentent un **danger sérieux** pour les promeneurs. Les risques de chablis (déracinement) et de chutes de branches seront évités grâce à **ces coupes de sécurité.**

#### Illustration d'une coupe sanitaire



## Coupe 2019

### Utilisation du bois

Les bois font l'objet d'un tri par l'ONF.

Selon leurs qualités, ils seront utilisés :

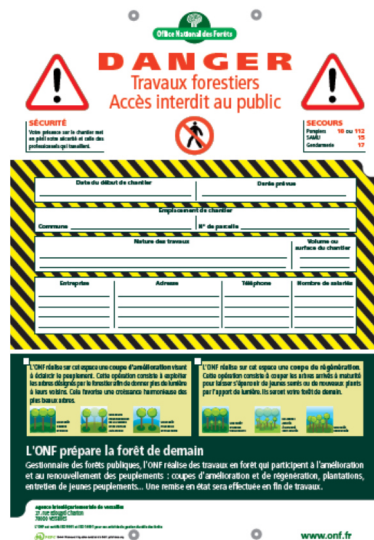
- pour les produits de qualité, en bois d'œuvre pour l'industrie du sciage français (construction, tonnellerie...);
- en bois de trituration pour la fabrication de panneaux de particules ;
- et enfin en bois de chauffage en circuit court ou pour les plaquettes forestières pour les chaudières franciliennes.



Le bois est entreposé en bordure de chemin avant d'être évacué

### La récolte des bois fait partie de la vie d'une forêt

## L'exploitation est programmée au mois de novembre



- Cette coupe sera réalisée par l'ONF en **bois façonné** : l'ONF va prendre la responsabilité de l'organisation de l'exploitation permettant de mieux maîtriser la qualité des chantiers, le respect des calendriers et la remise en état des lieux.

- Vendus par l'ONF à des transformateurs, les bois seront stockés en bordure de chemins forestiers puis évacués.

- Plusieurs mois seront nécessaires pour les différentes étapes de l'exploitation : bûcheronnage, débardage (évacuation des bois), stockage et transport des bois.

Une remise en état de la forêt est toujours prévue en fin de chantier.

**Durant l'exploitation, pour des raisons de sécurité, il est interdit de pénétrer dans les parcelles concernées.**

## Ces travaux vont engendrer temporairement des désagréments pour les usagers

- Le paysage **sera légèrement modifié** puisque des arbres seront coupés.
- Les parcelles en question ainsi que certains chemins seront interdits au public du fait de l'exploitation qui est dangereuse.
- Les engins forestiers vont entraîner du bruit et générer des ornières et des chemins moins confortables.
- Le bois restera à terre dans les parcelles puis stocké en bordure de chemin avant d'être transporté.

## Plan des coupes - parcelles 115d et 115e Forêt domaniale de Fausses-Reposes

